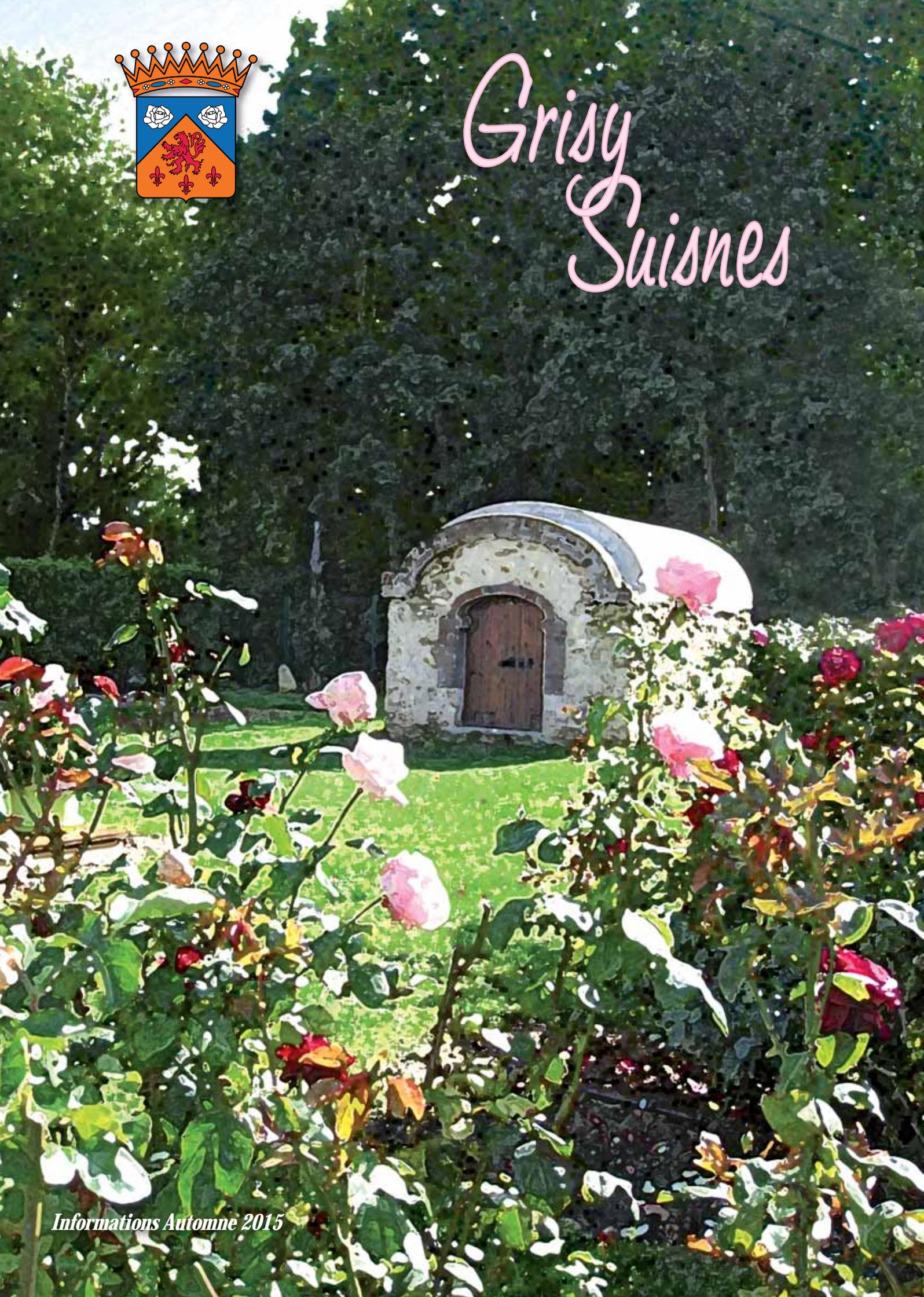


# Grisy Suisnes



## sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/7

- **Conseils Municipaux**

Page 8

- **Page du Maire**

Page 9

- **Bilan**

Page 10/20

- **La vie communale**

Page 21

- **Info...**

Page 22/25

- **Pub**

Page 26/33

- **Associations**

Page 34

- **Info...**



Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT

accueil@grisy-suisnes.fr  
WWW.grisy-suisnes.fr  
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11  
Dépôt légal : Octobre 2015

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Après cet été alternant entre grosses chaleurs et quelques caprices météorologiques plus ou moins prononcés, selon la géographie, j'espère que votre rentrée s'est bien passée. La rentrée des élèves des écoles communales a vu l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire, ce qui n'a posé aucun problème majeur pour la commune puisqu'une salle était disponible.

Je remercie à cet égard l'équipe qui a été aux manettes afin que tout se passe bien, les employés pour les approvisionnements et les installations et autres remises en état, et les élus pour l'organisation.

L'effectif des écoles est en hausse, ce qui est plutôt très bon signe pour la vitalité de notre village, preuve en est du succès du forum des associations. Nul doute que la jeunesse est un atout pour Grisy-Suisnes, et la nouvelle équipe est bien évidemment mobilisée pour eux.

Nos bâtiments administratifs de la Mairie sont enfin terminés, et nous allons pouvoir passer à d'autres projets.

Après cet optimisme, plusieurs sujets nous préoccupent pourtant, indépendants de notre volonté, et nous nous en serions bien passés.

- Le dossier des installations sauvages et autres saccages environnementaux bat son plein, et force est de constater que rien n'a bougé depuis plusieurs mois, hormis les installations ! même si les journaux télévisés sont remplis de ces infractions ou délits de tous genres, nous n'avons jamais laissé tomber les interventions, et nous attendons que les promesses se concrétisent !...

- La réforme territoriale bat son plein, et Monsieur le Préfet nous donnera sa nouvelle carte des intercommunalités le 13 octobre 2015, sans aucune étude financière, « au doigt mouillé » d'après un Sénateur, et avec pour seule motivation qu'il faut grossir, mais sans savoir pour quoi et à quel prix ! tout va bien dans notre beau pays de contribuables et d'assistés.

- Et enfin tout cela va se faire avec une énorme baisse des dotations de l'Etat, concomitamment à de nouvelles hausses des impôts fonciers dans des proportions plus ou moins importantes, mais pouvant aller jusqu'à dix fois plus !! vous pourrez lire dans ce bulletin un argumentaire qui a été envoyé par l'Association des Maires de France, dirigée paritairement par des élus de droite et de gauche. Les Maires se révoltent, c'est une petite révolution, car l'administration française refuse de se réformer, et vient chercher l'argent d'abord dans les collectivités, en désaccord total avec la plupart des élus de tous bords, mais aussi à l'Agence de l'eau, en ponctionnant les fonds réservés aux futurs travaux d'infrastructure, etc..., etc...

Rien ne va plus, le joueur de flûte emmène tous le monde à la noyade !

Nous n'avons pas, au contraire de bon nombre de communes, procédé à des augmentations des taxes, ce qui ne manquerait pas d'être dénoncé par nos ministres, qui eux votent toujours des budgets en déficit !

Tout ceci bien sûr ne doit pas entamer notre détermination pour gérer notre commune, tant que nous arriverons à respirer, et à vous souhaiter bonne lecture de ce bulletin où vous allez trouver quantités d'informations sur la vie bouillonnante de Grisy-Suisnes.

Bon courage à toutes et tous !

Le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT



### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 19h30  
Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45  
Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45  
Samedi de 10h à 11h45

**Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.**

## CONSEIL MUNICIPAL 12 MAI 2015

Présents :

Mmes EMARRE, CHAPPET, LANGLER, MARTIN, ROLET, GIRAULT et FERREIRA,

MM. CHANUSSOT, COCHET, MUNOZ, MASSIN, VAREILLES, RAYNARD, CARTON, GALPIN et MOREL.

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent(s) :

M. LE NEDIC

M. VAREILLES a été nommé secrétaire

Séance ouverte à 20h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du 14 avril 2015 a été approuvé par les élus.

### SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2015 - associations locales -

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
ENTENDU le rapport du groupe de travail « subventions aux associations » ;  
CONSIDERANT que MM. CARTON et RAYNARD, ne prennent part ni au débat, ni au vote ;

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des subventions à attribuer aux associations locales.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

- ECOLE DE MUSIQUE DE COUBERT (SLC)	1 000,00 €
- ECOLE CHAMP FLEURI	4 000,00 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE CHEVRY-COSSIGNY (EMC2)	1 000,00 €
- ECOLE DE DANSE	2 350,00 €
- UNION MUSICALE DE GRISY-SUISNES	700,00 €
- TENNIS DE TABLE	200,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS : ADJOINTS D'ANIMATION DE 2<sup>EME</sup> CLASSE (6 EMPLOIS)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT). Considérant le tableau des emplois adopté par le

Conseil Municipal en date du 14 avril 2015 ;

M. le Maire présente les créations suivantes liées aux modifications des rythmes scolaires et au renouvellement de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour les années à venir :

NOMBRE DE POSTES :	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint d'animation 2 <sup>eme</sup> classe	10h00 annualisées à 8h00
5 postes	Adjoint d'animation 2 <sup>eme</sup> classe	4h00 annualisées à 3,14h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;  
AUTORISE la création des 6 emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>eme</sup> classe ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### RENOUVELLEMENT DU BAIL situé au 35, rue Madame Hegot (local médecin)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code du commerce ;

VU le bail de locaux professionnels à usage de cabinet médical sis 35, rue Madame Hégot sur la commune de Grisy-Suisnes présenté par M. PRUNET Stéphane, propriétaire.

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de conserver ce local destiné à accueillir un médecin ;

M. le Maire présente à l'ensemble des élus les éléments principaux du local professionnel :

- local avec alarme d'une surface totale de 41 m<sup>2</sup> ;
- local comprenant une entrée, une salle d'attente, un cabinet avec salle de consultation ;
- local comprenant un WC séparé avec lavabo.

M. le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du contrat :

- le montant du loyer s'élève à 650,00 € par mois ;
- la commune ne versera aucun dépôt de garantie ;
- la durée du bail est consentie pour une durée de quatre mois à compter du 01/09/2015 et jusqu'au 31/12/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE les termes du contrat (cf. annexe) et ci-dessus synthétisés ;

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2016

Vu les dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénal ;

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du Code de procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 CAB 036 relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2016 et abrogeant l'arrêté préfectoral n°2015 CAB 033 ;

M. le Maire procède à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2016, par tirage au sort sur la liste électorale de 6 noms de personnes figurant sur celle-ci, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

M. le Maire rappelle qu'il faut être âgé de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit année de naissance inférieure à 1993).

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés d'assises dont la liste est la suivante :

M. THOREZ Alexandre  
M. JAMOIS Didier  
M. DORIZE Philippe, Roger, Robert  
Mme LE BOZEC (LASSURE) Yvonne  
M. DORE Didier, Paul, Alcide  
M. DOUCHE Pierre, Jean-Marie, Fernand

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS) : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code de la famille et de l'aide sociale et du décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par les dispositions 2006-6 du 4 janvier 2000, il est prévu que le Conseil d'Administration comprenne :

- un nombre égal de membres élus et de membres nommés ;
- un maximum de huit membres élus et de huit membres nommés (nom compris le Maire, président de droit).

M. le Maire informe les membres présents de la démission de Madame BAUDRY Christine du

Conseil Municipal, et ce, à date d'effet du 17/04/2015 ;

M. le Maire propose la candidature de M. CARTON Philippe pour la remplacer,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
FIXE à six, le nombre de membres élus parmi ceux du Conseil Municipal ;  
RAPPORTE la délibération 2014/30 du 08/04/2014 ;  
DESIGNE les membres qui siègeront au sein du Comité Communale d'Action Social (CCAS) comme suit :

### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL NOMMES :

Madame Catherine ORIOT  
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Madame Véronique MARTIN  
5, résidence du Parc - 77166 GRISY-SUISNES

Monsieur Philippe CARTON  
18, rue Valoise - 77166 GRISY-SUISNES

Madame Martine EMARRE  
42 bis, rue du MI Gallieni - 77166 GRISY-SUISNES  
Madame Caroline CHAPPET  
6, rue de Villemain - 77166 GRISY-SUISNES

Monsieur Marc GALPIN  
Chemin de Corbeil à Lagny - 77166 GRISY-SUISNES

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h00.

## CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2015

Présents :

Mmes EMARRE, CHAPPET, LANGLER, MARTIN, FERREIRA, ROLET et GIRAULT

MM. CHANUSSOT, COCHET, LE NEDIC, MASSIN, VAREILLES, GALPIN et MOREL

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à Mme GIRAULT  
M. RAYNARD donne pouvoir à M. CHANUSSOT  
M. CARTON donne pouvoir à M. MOREL

Absent(s) :

M. MUNOZ

M. MOREL a été nommé secrétaire

Séance ouverte à 20h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du 12 mai 2015 a été approuvé par les élus.

### RECOURS AUX PRESTATIONS D'ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

L'article 21 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique a modifié les trois lois statutaires (FPE, FPT et FPH) et le Code du travail pour autoriser les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers à faire appel à une entreprise de travail temporaire dans certains cas. Le recours à une entreprise de travail temporaire doit être exceptionnel et ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi.

L'article L1251-60 du Code du travail énumère de façon limitative les situations dans laquelle les collectivités publiques peuvent recourir à un salarié en mission de travail temporaire. Il s'agit des seuls cas suivants qui peuvent également être pourvus par voie contractuelle :

- remplacement momentané d'un agent en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un passage provisoire à temps partiel ou de sa participation à des activités dans le cadre d'une réserve opérationnelle, sanitaire, civile ou autre ;

- vacance temporaire d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues pour la fonction publique territoriale par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- accroissement temporaire d'activité ;

- besoin occasionnel ou saisonnier.

Le recours à l'intérim dans la fonction publique devant être marginal, les collectivités territoriales ont l'obligation de solliciter en premier lieu le centre de gestion, qu'elles soient ou non affiliées obligatoirement, avant de faire appel à une entreprise de travail temporaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de recours à une telle entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE le recours aux prestations d'une entreprise de travail temporaire en cas d'urgence ;  
AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision de recours ;  
DIT que les dépenses sont inscrites à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC (ANNEE 2014)

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

CONSIDERANT qu'il convient, en contrepartie, de verser à Mme DEROP-PAOLI une indemnité de conseil, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées ;

M. le Maire donne les informations suivantes sur cette indemnité due au titre de l'année 2014 à l'Assemblée :

- le concours du comptable public peut être sollicité dans des prestations de conseils, l'indemnité peut être valablement accordée au taux de 100% par an, l'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, l'indemnité sera attribuée à Mme DEROP-PAOLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'attribution de l'indemnité au comptable comme ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant au versement de l'indemnité ;

DIT que les dépenses sont inscrites à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Depuis l'approbation du budget primitif principal 2015 de la commune par délibération n°24/2015 du 14/04/2015, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

inscrire de nouveaux crédits financés par des dépenses imprévues.

Il est nécessaire de décider des opérations de virements de crédits budgétaires suivants :

CREDIT A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	DEPENSES IMPREVUES	ONA	Dépenses non prévues au BP 2015	<b>6 131,60 €</b>
CREDIT A OUVRIR						
D	I	21	2184 - AE102	ONA	TAP - armoires de rangement	881,00 €
D	I	21	2152 - AE61	ONA	VOIRIE - CD35 miroir	588,00 €
D	I	21	2152 - AE103	ONA	VOIRIE - panneaux signalisation	1 257,60 €
D	I	21	21568 - AE15	ONA	BATIT - gymnase borne hydraulique	501,00 €
D	I	21	21311 - AE39	ONA	BATIT - porte métallique Mairie	1 944,00 €
D	I	21	21311 - AE40	ONA	BATIT - Marianne salle du CM	960,00 €
<b>TOTAL DES CREDITS A OUVRIR</b>						<b>6 131,60 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits exposés ci-dessus, sur le budget principal 2015 de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2015

- associations locales -

#### TENNIS CLUB DE GRISY-SUISNES

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
ENTENDU le rapport du groupe de travail « subventions aux associations » ;  
CONSIDERANT que MM. CARTON et RAYNARD, ne prennent part ni au débat, ni au vote ;  
CONSIDERANT la demande de l'association « tennis club » réceptionnée en Mairie tardivement ;

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

TENNIS CLUB GRISY-SUISNES 2 200,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL - REALISATION D'UN EMPRUNT - CAISSE EPARGNE : 900 000,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2337-3 ;

VU le budget primitif principal de la commune approuvé par délibération n°24/2015 en date du 14/04/2015 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a décidé la réalisation de différents projets d'investissement inscrits au BP 2015 ;

CONSIDERANT l'inscription de l'emprunt en recettes d'investissement au BP2015 ;

Le Conseil Municipal de la commune de Grisy-

Suisnes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un contrat de prêt à taux fixe d'un montant de 900 000,00 € avec les caractéristiques suivantes :

- recours à un emprunt de : 900 000,00 € ;
- durée de remboursement : 15 ans ;
- taux d'intérêt nominal : 1,87% ;
- périodicité d'échéances de remboursement : trimestrielle ;
- amortissement : linéaire ;
- frais de dossier : 1 170,00 € ;

CONDIRANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;  
CONSIDERANT que c'est au Conseil Municipal qu'il revient de prendre la décision en la matière ;  
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances en date du 03/03/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune ;

HABILITE M. le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;

DIT que la recette est inscrite à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

M. le Maire indique que la ville doit maintenant se doter d'un PEDT afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemblera tous les acteurs du domaine de l'éducation. Le PEDT formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de

cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'écoles.

Un comité de pilotage a été constitué afin de participer à l'élaboration de ce document.

M. le Maire précise que la signature du PEDT permet en outre de bénéficier de l'aide financière accordée par l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce document est conjointement signé par la collectivité, le Préfet, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le PEDT joint à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRIS-VOYAGEURS

M. le Maire rappelle que depuis 2002, la commune bénéficie d'abris-voyageurs, mis en place par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne comme précisé ci-après :

- abri n°94 : rue du Maréchal Galliéni (implanté le 08/01/2002) ;
- abri n°537 : rue du Maréchal Joffre (implanté le 08/01/2002) ;
- abri n°707 : Hameau de Suisnes, rue de Melun (implanté le 01/09/2004).

Le département prend à sa charge, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'affichage des abris-voyageurs.

Arrivée à échéance, il convient de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la dite-convention ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - ORGANISMES EXTERIEURS -

VU la démission de Madame BAUDRY Christine du Conseil Municipal, et ce, à date d'effet du 17/04/2015 ;

VU la nécessité de rapporter la délibération 2014/47 du 29/04/2014 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal en application des statuts des syndicats et du CGCT doit nommer les délégués qui représenteront la commune de Grisy-Suisnes au sein des établissements publics intercommunaux ;

- **Syndicat mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du C.E.S. Brie-Comte-Robert**

#### C.E.S.

#### Complexe Educatif et Sportif Brie-Comte-Robert

**Titulaires :** 1 M. VAREILLES Didier  
2 Mme FERREIRA Elisabeth

**Suppléants :** 1 M. CARTON Philippe  
2 M. COCHET Jean-Claude

- **Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (S.I.R.S.)**

#### S.I.R.S.

**Titulaires :** 1 M. VAREILLES Didier  
2 Mme FERREIRA Elisabeth

**Suppléants :** 1 Mme LANGLER Christelle  
2 M. CARTON Philippe

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (S.I.A.V.Y.)**

#### S.I.A.V.Y.

**Titulaires :** 1 M. GALPIN Marc  
2 M. COCHET Jean-Claude

**Suppléants :** 1 M. MASSIN Philippe  
2 Mme CHAPPET Caroline

- **Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SyAGE)**

#### S.y.A.G.E.

**Titulaires :** 1 M. GALPIN Marc  
**Suppléants :** 1 M. MASSIN Philippe

- **Syndicat du Chemin des Roses**

#### Chemin des Roses

**Titulaires :** 1 M. CARTON Philippe  
2 Mme EMARRE Martine

**Suppléants :** 1 M. LE NEDIC Michel  
2 M. VAREILLES Didier

- **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)**

#### S.D.E.S.M.

**Titulaires :** 1 M. MOREL René  
2 Mme ROLET Gisèle  
**Suppléants :** 1 M. CARTON Philippe

- **Syndicat Intercommunal de travaux et d'Entretien de la Barbançonne (S.I.T.E.B.)**

#### S.I.T.E.B.

**Titulaires :** 1 M. GALPIN Marc  
2 M. COCHET Jean-Claude

**Suppléants :** 1 M. MASSIN Philippe

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Gens du Voyage »**

#### S.I.V.U. « Gens du Voyage »

**Titulaires :** 1 M. CHANUSSOT Jean-Marc  
2 Mme GIRAULT Muriel

**Suppléants :** 1 M. COCHET Jean-Claude  
2 M. LE NEDIC Michel

- **Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères**

#### S.I.E.T.O.M. - Région de Tournan-en-Brie

**Titulaires :** 1 M. COCHET Jean-Claude  
2 Mme LANGLER Christelle

**Suppléants :** 1 M. GALPIN Marc  
2 M. MOREL René

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération 2014/47 du 29/04/2014 ;  
DESIGNE les délégués titulaires et suppléants des syndicats comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### ADHESION CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

VU la délibération n° CR 40-12 relative à la politique régionale de l'eau 2013-2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013/DDT/SADR/088 en date du 17/07/2013 définissant les règles relatives à la lutte contre les chardons (cirsium arvense) applicable dans le département de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2015 ;

Dans sa politique de l'eau, adoptée le 29 juin 2012, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil Régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement. Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :

- l'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...) dans le respect de l'arrêté préfectoral du 17/7/2013 susmentionné ;
- la mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité ;
- l'adhésion à la charte régionale de la biodiversité ;

- la charte régionale de la biodiversité a pour vocation de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonnes pratiques. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, aux entreprises et aux associations. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que l'octroi des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de cet exposé ;

AUTORISE M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement :

⇒ engagement de la collectivité à la mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public ;

⇒ engagement de la collectivité vers l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics et privés ;

⇒ adhésion par la collectivité de la charte régionale de la biodiversité (la collectivité s'engage à s'inscrire sur le site de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France,

Natureparif : [www.chartebiodiversite-idf.fr](http://www.chartebiodiversite-idf.fr)

Dans le cas d'un maître d'ouvrage regroupant plusieurs collectivités :

⇒ engagement à promouvoir auprès de ses adhérents les trois éco-conditions citées précédemment.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT RUE MME HEGOT / SADI CARNOT

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM ;

CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Mme Hegot et Sadi Carnot ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'APS, à 27 567,40 €, pour le réseau basse tension, à 64 418,00 € pour le réseau d'éclairage public et à 53 064,00 € pour le réseau de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM ;

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Mme Hegot et Sadi Carnot ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## **MOTION DE SOUTIEN DE L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc

communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Grisy-Suisnes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Grisy-Suisnes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Grisy-Suisnes soutient la demande de l'AMF que,

pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Ont voté POUR (16) :

EMARRE, CHAPPET, LANGLER, MARTIN, FERREIRA, ROLET, GIRAULT, ORIOU, CHANUSSOT, COCHET, LE NEDIC, MASSIN, VAREILLES, MOREL, RAYNARD, CARTON.

S'est ABSTENU (1) : M. GALPIN.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h00.



**BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES**

[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)

## BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ET REDUCTIONS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers concitoyens,

Je vous remercie de vous mobiliser si nombreux. Je suis sûr que, comme moi, vous avez compris l'importance et la gravité de ce moment. Et, à l'instant où je vous parle, dans des dizaines de milliers de communes, partout en France, des dizaines de milliers de femmes et d'hommes sont réunis, comme nous.



**De quoi s'agit-il ?** L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations jusqu'à maintenant accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Quelle institution, même très bien gérée, pourrait survivre à une telle amputation ? Quel budget pourrait résister à un tel choc ? Je vous laisse imaginer ce dont vous devriez vous priver au quotidien, dans votre foyer, si votre budget était réduit dans de telles proportions !

**Mais au-delà des chiffres,** c'est de bien autre chose dont il s'agit ! C'est notre vie quotidienne, c'est le lien social auquel nous sommes tous si attachés ici, dans notre commune, c'est notre « vivre ensemble » qui est remis en question...

Parce que, ne nous y trompons pas, si rien ne change, nous nous trouverons face à une alternative pour combler la baisse drastique de notre budget :

**Première option :** augmenter les impôts locaux, ou les tarifs des services proposés, ce qui serait financièrement intenable. Qui aujourd'hui pourrait payer davantage d'impôts pour les services du quotidien apportés par la commune ? Personne ! **Je le dis tout net, cette solution n'est pas possible !**

**Seconde option :** renoncer aux investissements préparant l'avenir et réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens au risque de les faire disparaître : crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, logements, transports, équipements sportifs, lieux d'expression culturelle, tri et collecte des déchets, entretien des équipements et espaces publics... Notre vie quotidienne en souffrirait immédiatement ! Je refuse aussi cette seconde solution. **NOUS refusons tous ensemble cette seconde solution !**

**Alors quoi ?** Devant les deux mauvaises solutions vers lesquelles nous conduit le projet de l'Etat, je ne vois qu'un seul choix : **ne pas se résigner !**

Avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, avec toutes les communes de France, demandons à l'Etat de revoir son projet d'asphyxie... et je pèse mes mots ! Bien entendu, les communes et les intercommunalités doivent participer à l'effort national, faire des économies, **mais pas comme cela, pas si vite, pas à cette hauteur.**

Comment ? Notre mobilisation du 19 septembre 2015, ici et partout en France, est déjà un signal fort. **Allons plus loin !.**

Vous trouverez par ailleurs des informations détaillées relatives à notre campagne de mobilisation sur les sites [www.jaimemacommune.com](http://www.jaimemacommune.com) et [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) ; vous pouvez également nous suivre sur notre fil twitter [#jaimemacommune](https://twitter.com/jaimemacommune).

Je suis fier de faire cause commune avec vous aujourd'hui. Je suis fier de me mobiliser avec vous, pour notre qualité de vie. Je suis fier que nous soyons rassemblés tous ensemble, autour de ce sujet si important pour notre avenir...

**Nous sommes là pour le proclamer haut et fort : nous aimons notre commune ! Vive notre commune !**

ENSEMBLE



## BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DE MANDAT

Votre équipe municipale  
vous informe



*Voilà un peu plus d'un an, vous nous aviez fait confiance.  
Nous vous avons présenté nos engagements pour les six années à venir  
et avons promis de faire des points réguliers sur ces mêmes engagements.  
Nous avons réparti nos engagements en six thèmes.  
Thème par thème, voilà nos avancements :*

### FINANCES

Nous devons limiter l'endettement : notre ratio d'endettement est de 10 %, donc meilleur que le ratio considéré comme bon (20 %) pour les communes de taille similaire à la nôtre.

Nous nous étions engagés à contrôler l'augmentation des taxes communales : malgré la forte baisse des dotations nous étant attribuées par l'Etat, nous avons pu équilibrer le budget communal tout en n'augmentant que de 0.5 % les taxes communales.

Vous faire un compte-rendu de la situation financière de la commune était un autre de nos engagements : un article complet a été publié dans le bulletin précédent.

En plus de nos engagements, un programme ambitieux de gestion du patrimoine communal, un strict contrôle des dépenses et une recherche de recettes nouvelles (hors augmentation des impôts locaux comme promis) ont été initiés.

### SECURITE - LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

Un système de vidéo-protection performant a été mis en place (voir article).

Une liaison douce entre Cordon-Suisnes et Grisy est à l'étude. Piétons et cyclistes devraient pouvoir relier les hameaux au bourg en toute sécurité.

La sécurisation des abords de nos écoles est en cours.

### JEUNESSE - CULTURE ET LOISIRS

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place et l'offre d'activités à nos jeunes écoliers est variée et de grande qualité.

Le ticket-jeunes a été mis en place pour cette rentrée scolaire (voir article).

Nous allons, pour la première fois, mettre à l'honneur les nouveaux diplômés du brevet des collèges lors d'une cérémonie officielle.

Une commission culture, toute nouvellement créée, vous proposera prochainement des spectacles, expositions ou animations.

Nous avons, avec la communauté de communes, organisé un concert pour la fête de la musique. Bien que de grande qualité, ce spectacle n'a pourtant attiré qu'un nombre limité de spectateurs. Dommage !

Un Point Accueil Jeunesse destiné aux collégiens est prévu pour une ouverture en janvier 2016 .

### ENVIRONNEMENT - URBANISME - TRAVAUX

La rénovation de la mairie et des bâtiments annexes a été achevée.

L'enfouissement des réseaux se poursuit. Nous avons continué la rue du maréchal Gallieni.

Nous avons un projet très important de réhabilitation du domaine la Grange le Roi. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancée de ce projet.

### COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE

Le Site internet communal a été complètement revu. Il est maintenant très complet, mis à jour quotidiennement et enregistre près de 100 visites par jour en moyenne.

Nous avons installé un panneau lumineux qui relaye les informations officielles, communales et celles des associations de notre commune.

Pour la première fois, les vœux du maire ont été ouverts à toute la population et nous avons, pour cela, investi le gymnase. Venez nombreux le samedi 09 janvier 2016 pour la deuxième cérémonie des vœux ouverte à tous les Grisysoliens et Grisysoliennes.

### ACTION SOCIALE

Après quelques années d'interruption, nous avons repris l'organisation du Téléthon.

*Toutes ces actions sont des actions nouvellement initiées qui s'ajoutent bien sûr au travail quotidien de la gestion d'une commune et qui s'ajoutent également à la pérennité des actions entreprises lors du mandat précédent.*

# BATIMENTS ELECTRICITE



Enfouissement  
rue Galliéni



Chauffages des vestiaires  
du gymnase



Mairie



LE TABLEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE



permet de remplacer l'intégralité des vitrines d'affichage traditionnel présentant l'information municipale légale. Son fonctionnement est automatique et permet une présentation continue de l'information.

Désormais, l'utilisateur a la possibilité de choisir son thème d'information ou d'interrompre la présentation automatique pour prendre connaissance d'un document.

A GRISY-SUISNES



Notre système de vidéo-protection, totalement opérationnel depuis janvier 2015, tient ses promesses.

Selon la gendarmerie, notre système est bien dimensionné et la qualité des images apporte une aide précieuse à la résolution de nombreuses enquêtes. En effet, les gendarmeries de Coubert, de Melun mais aussi de secteurs plus éloignés, réquisitionnent de plus en plus fréquemment nos enregistrements d'images vidéo.

Le côté un peu frustrant est que nous ne pouvons pas être tenus informés des résultats obtenus grâce aux enregistrements.

Certaines communes avoisinantes, après une période d'observation, veulent nous imiter et nous espérons avoir bientôt un maillage très efficace de notre territoire.

## VOIRIE



Chemin stade



Rue de Villemain



Allée du Cimetière



Angle rue de Verdun et Arthur Chaussy



Route d'Evry

Un décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat. Elle peut être faite par vous-même ou l'un de vos proches et également médecin, service ou personne intervenante, voire même un voisin.

Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, pour être contacté en cas d'alerte canicule, veuillez compléter et déposer en mairie, la fiche d'inscription ci-dessous.

- Mme, M. ....
- Date de naissance .....
- Adresse .....
- N° de téléphone .....
- N° de téléphone de proches ou voisins .....
- Coordonnées de membres à prévenir en cas d'urgence .....
- \* Demande mon inscription sur le registre de recensement de la commune de Grisy-Suisnes mis en place dans le cadre du Plan National Canicule.
- \* Si inscription effectuée par un tiers, coordonnées et qualité du tiers (ou lien de parenté avec la personne concernée inscrite)
- Nom ..... Prénom .....
- Qualité .....
- Fait à Grisy-Suisnes, le ..... Signature
- Date de réception de la demande d'inscription en mairie : .....

## Les infos du CCAS

**A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les permanences juridiques auront lieu :**  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, sur rendez-vous.  
Contacter le secrétariat du CCAS au 01.64.05.91.74.

### **Le repas des Anciens**

se déroulera le dimanche 8 novembre 2015 à 12 h 30,  
au centre Notre-Dame-des-Roses.

### **La Brocante des Enfants**

se tiendra dans la salle polyvalente (cour derrière la mairie) le samedi 21 novembre.  
Les fiches d'inscription seront disponibles sur le site de la commune :  
[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr) <<http://www.grisy-suisnes.fr>>  
à partir du 26 octobre et seront à déposer en mairie jusqu'au 17 novembre.

### **Le ticket-jeunes**

mis en place par le CCAS a rencontré un vif succès.  
Plus de 140 jeunes ont pu bénéficier d'une réduction de 20 €uros  
sur la cotisation d'adhésion annuelle à une association de Grisy.



## Espace jeunes

La mairie étudie actuellement la mise en place d'un lieu d'accueil jeunesse sur la commune.

Ce lieu sera destiné à nos jeunes inscrits au collège (classes de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

Afin qu'il corresponde au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes Grisyssoliens, nous leur proposons de participer à sa réalisation en répondant au questionnaire ci-dessous.

*L'avis de tous nos jeunes nous intéresse !*

Merci de remplir ce questionnaire en donnant ton avis et en proposant tes idées !

Une fois rempli, il faudra :

- le déposer directement en mairie,
- ou le transmettre par e-mail à : [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)

### QUESTIONNAIRE

*C'est vous qui décidez !*

#### 1. Coordonnées:

Prénom / NOM : .....

Adresse : .....

Tél / domicile : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Age : ..... Classe fréquentée à la rentrée prochaine : .....

As-tu des frères et sœurs déjà au collège ?  Oui  Non

Si OUI, merci de nous indiquer leur prénom : .....

2. Si un Espace Jeunesse ouvre dans la commune, comptes-tu y venir ?  Oui  Non

3. Quels types d'échanges et d'activités aimerais-tu avoir à l'Espace Jeunes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## UN ESPACE JEUNES A GRISY-SUISNES - QUESTIONNAIRE -

4. Quels équipements et/ou jeux aimerais-tu y trouver ?

.....  
.....  
.....  
.....

5. Souhaiterais-tu qu'une aide aux devoirs soit mise en place ?  Oui  Non

6. Souhaiterais-tu faire des sorties avec l'espace jeunes ?  Oui  Non

Lesquelles ?

sorties culturelles (découverte, concerts, théâtre, etc...)

sorties sportives

sorties "nature"

autres, à préciser : .....

7. Souhaiterais-tu faire des soirées avec l'espace jeunes ?  Oui  Non

Quels types de soirées ?

.....  
.....  
.....

8. Idéalement, quand aimerais-tu qu'il soit ouvert ?

Jours :

le lundi

le mardi

le mercredi

le jeudi

le vendredi

le samedi

pendant les vacances scolaires

horaires:

le matin : de ..... à.....

l'après-midi : de ..... à.....

le soir : de ..... à.....

la journée  le soir

9. Serais-tu prêt à participer à l'organisation et au fonctionnement de l'Espace Jeunes ?

Oui  Non

10. Si tu as des remarques et suggestions complémentaires, indique les stp ci-dessous :

.....  
.....  
.....  
.....

Merci de retourner ce questionnaire à la mairie ou par mail à : [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)





## Travaux dans les écoles

# Vie communale

Pendant la trêve estivale, un certain nombre d'interventions ont été réalisées dans les écoles en plus du ménage d'été. Des travaux de peinture ont été faits dans l'école maternelle (préau, toilettes).

Un deuxième four de réchauffage a été installé dans la cantine afin de répondre à la demande croissante.

Le marquage des places de parking entre les deux écoles a été renouvelé. Nous espérons que les usagers respecteront ceux-ci au bénéfice des piétons qui doivent bien souvent composer avec les incivilités des conducteurs.

Un deuxième passage piéton a été marqué face à

la sortie du parc pour sécuriser les traversées nombreuses à cet endroit. Il est déplorable de constater que là aussi, des automobilistes confondent souvent passage piéton et place de stationnement.

Un espace piéton a été matérialisé tout au long de l'accès au parking de l'école maternelle.

Celui-ci est, hélas, très souvent délaissé au profit du stationnement sauvage.

Il reste un gros chantier à réaliser entre le parc et le parking pour faciliter les déplacements des enfants. Ces travaux, plus longs et compliqués à mettre en œuvre, sont programmés dans les mois à venir et restent l'objet de toute notre attention.



## AGENDA...

**Les élections régionales françaises de 2015 auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire vos conseillers régionaux.**

Conditions de vote : il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Pour voter, vous devez vous présenter entre 8 h et 18 h au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale, muni des documents nécessaires :

- soit votre carte d'électeur + une pièce d'identité ;
- soit une pièce d'identité seulement.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours voter par procuration en contactant la gendarmerie de Coubert.

### POT D'ACCUEIL ORGANISÉ PAR LA MAIRIE

Si vous habitez Grisy-Suisnes depuis janvier 2015, vous êtes attendus

**Le SAMEDI 21 NOVEMBRE A 11 h 30, salle des mariages.**

Merci de contacter la mairie au préalable.





**Coucou !**

**Les abeilles sont de retour.  
Eh oui, c'est la rentrée à l'école maternelle !  
Cette année, nous allons partir au pays des Indiens pour 2015/2016.  
Nos petites abeilles deviennent donc des papooses !! A suivre...**

*Retour sur l'an passé...*

**Courant juin, le jury départemental pour le concours des « Ecoles fleuries » est passé et nous sommes en compétition au niveau national. Le dossier se termine pour être présenté au jury fin septembre. Nous vous donnerons des nouvelles si nous sommes lauréats... Quelques photos des réalisations pour le concours... L'intérieur de l'école, la cabane, les extérieurs et les potagers ont évolué au fil des saisons et des aménagements... Nous avons aussi ouvert l'école aux parents pour qu'ils puissent admirer notre travail. Merci à tous ceux qui nous ont aidés !!!**

**Début juin, sortie au Parc Floral d'Orléans pour toute l'école.**



**Il faisait beau et chaud,  
c'était loin mais nous avons vu  
de très belles choses :  
fleurs, petites bêtes du jardin,  
potager,  
maison des insectes,...**  
**Quelques photos souvenirs...**



# Vie scolaire

## Fin juin, visite du musée de la rose de Grisy.

La montée dans la locomotive du train des roses, la visite du musée et de la roseraie ont enchanté petits et grands.

En route pour de nouvelles aventures et à bientôt !!!  
Waaou waaou...

Les enseignantes.



## Kermesse et exposition

Cette édition 2015 de la kermesse s'est déroulée comme l'année dernière, sous le soleil...

Pour commencer cette journée, un grand spectacle des écoles maternelle et élémentaire : danses variées et/ou chants en français ou en anglais pour les élèves d'élémentaire, danses des maternelles sur le thème des petites bêtes du jardin...

*Nos enfants s'en sont donné à cœur joie, pour le plus grand plaisir de tous !!*

Ce fut également l'occasion de découvrir des photos et vidéos du séjour en classe de mer des CE2, CM1 et CM2 et les travaux effectués avant, pendant et après le séjour par tous les élèves (partants et non partants).



# Vie scolaire



## Représentations théâtrales

Les classes de Mmes Machado, Vamour, Buizard et Lavigne ont présenté aux parents de leur classe des pièces de théâtre et une comédie musicale dans la salle de danse de Grisy. Les élèves se sont beaucoup investis dans leur projet respectif et ces représentations furent très réussies.

## Rencontres sportives Lundi 29 juin

Les élèves de maternelle, CP et CE1 répartis en équipes et encadrés par les élèves de CM2 se sont rencontrés sur le terrain de foot. Au programme, 8 jeux : relais déménageur, course de haies, course ballon au pied, l'horloge ... Une très belle matinée qui s'est terminée par un pique-nique à l'ombre des arbres dans la cour de l'école élémentaire.



## Théâtre



## Sortie au théâtre de La Clarté à Boulogne Billancourt

Vendredi 12 juin, toutes les classes de l'école (150 élèves présents ce jour-là) se sont rendus au théâtre où ils ont pu découvrir la pièce «Mille et une nuits» suivie d'un débat avec les acteurs.

**La cérémonie qui clôture la kermesse des écoles s'est déroulée comme à l'habitude dans la cours de l'école élémentaire.**



**Les enfants de grande section de maternelle** ont reçu le traditionnel dictionnaire qui va les suivre lors de leurs premières années à l'école élémentaire.

**Les écoliers de CM2** qui préparaient leur rentrée au collège se sont également vu remettre un dictionnaire de poche ainsi que la fameuse calculatrice des collégiens, une nouveauté cette année. Cet objet que l'on retrouve sur la listes des fournitures obligatoires à acheter pour cette occasion va les accompagner (ou les poursuivre) pendant toutes leurs années de collège.

Cet effort particulier qui soulage le coût de la rentrée en sixième a fait l'objet de nombreux commentaires particulièrement positifs des parents. Les enfants avaient également l'air ravi d'avoir tout l'été pour découvrir ce nouvel outil. Cela nous encourage à poursuivre cette démarche.

13 juin 2015

## Remise des dictionnaires



**Une mention toute particulière aux parents d'élèves, enseignants, élus et agents qui se retrouvent à l'issue de la kermesse, non seulement pour trinquer à cette journée réussie, mais également pour démonter et ranger les équipements installés dans la cour de l'école à cette occasion par les agents municipaux et parents d'élèves volontaires dès le vendredi.**

## Cérémonie du Brevet des Collèges



19 septembre 2015

**Le même jour que les Trophées de la Jeunesse, une nouvelle cérémonie s'est déroulée à Grisy-Suisnes. Elle a mis à l'honneur les collégiens qui ont réussi leur Diplôme National du Brevet des Collèges en juin dernier.**

**24 collégiens venant des différents collèges du secteur (Collèges Arthur Chaussy, Georges Brassens, Sainte Colombe, Sainte-Thérèse et Institution Nazareth) ont été recensés grâce au concours des établissements.**



A cette occasion, les parents et adolescents auréolés de leur succès ont eu plaisir à se retrouver et échanger autour du verre (sans alcool, toujours) de l'amitié. Nous leur souhaitons de réussir dans leurs parcours d'étudiants et nous les retrouverons avec plaisir dans quelques années lors de la cérémonie de la citoyenneté.

Un bon d'achat leur a été remis pour les récompenser, avec un effort supplémentaire pour les trois récipiendaires qui ont obtenu la mention très bien lors de cet examen.

Il est possible que des titulaires du brevet soient passés à travers les mailles du filet que nous avons mis en place pour les recenser.

Nous les invitons à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie pour nous permettre, non seulement de rectifier cet oubli, mais aussi d'améliorer l'organisation de cette cérémonie qui fut une première.

Enfin, une pensée pour les "recalés" à qui nous souhaitons beaucoup de réussite dans leurs parcours scolaires ou professionnels.



## “Anciennes” et “Nouvelles activités périscolaires”

Nous nous souviendrons longtemps de **LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014** et des péripéties qui l'ont émaillée, notamment la difficulté à récupérer les inscriptions pour les périodes d'activités périscolaires. La mise en place de la réforme scolaire qui a été imposée à tous les acteurs de la vie scolaire (enfants, parents, enseignants) a été dévolue à la collectivité locale.

Celle-ci s'est acquittée de sa tâche dans un climat majoritairement hostile à cette réforme. Il a fallu définir le cadre, les horaires, organiser le recrutement de nouveaux agents, réorganiser le planning des agents en place.

Ce travail qui a commencé en décembre 2013 lors des commissions scolaires a largement débordé sur la rentrée 2014 car il a fallu s'adapter à l'évolution du nombre d'enfants à encadrer.



Le **deuxième trimestre** de l'année scolaire a vu s'installer des automatismes dans l'organisation des TAP et l'augmentation des inscriptions était déjà un signe positif et un motif de satisfaction.

Le **troisième trimestre** pendant lequel nous avons commencé à travailler sur la rentrée de septembre 2015. L'ambition n'étant pas seulement de continuer à assurer les activités, mais à les améliorer. La commune a engagé Mlle Mallet, dont l'énorme travail réalisé depuis le mois d'avril a permis d'envisager la rentrée scolaire avec une richesse importante des activités pour une commune de la taille de Grisy-Suisnes.

Il restera une trace indélébile de cette année scolaire dans le préau de l'école élémentaire. Beaucoup d'entre vous l'ont découvert lors de la kermesse : soixante-dix mètres carrés de personnages fantastiques imaginés et réalisés par la quasi-totalité des enfants de l'école élémentaire. Ce travail a nécessité un investissement important de préparation en amont de sa réalisation. Néanmoins, nous espérons renouveler l'opération cette année.

**RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016** : les NAP ont commencé dès le jour de la rentrée scolaire le mardi 1<sup>er</sup> septembre. Bien sûr, il manquait un grand nombre d'inscriptions ce jour-là, ce qui a particulièrement compliqué la mise en route des activités puisque sur le formulaire d'inscription, le choix des activités avait été proposé aux enfants. Nous présentons nos excuses auprès des enfants et parents qui ont correctement rempli leur formulaire.

**A noter** : cette année, les Nouvelles Activités Périscolaires s'inscrivent dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PETD) qui définit et pérennise les actions mises en place. Un comité de pilotage a également été créé pour suivre la mise en application de celui-ci. Il se réunira régulièrement durant l'année scolaire.

**A noter également** : les activités de l'an dernier ont été enrichies dès la rentrée comme vous avez pu le constater sur les formulaires remis en juin. Elles peuvent évoluer en fonction des inscriptions, de la disponibilité des animateurs ou de tout autre facteur que nous ne maîtrisons pas toujours. Elles ne constituent pas un engagement contractuel.



# Info...

6 septembre 2015

## Forum des Associations

Le Forum des Associations s'est tenu le dimanche 6 septembre dans le gymnase. Toutes les associations de la commune et autres associations partenaires étaient présentes et la fréquentation est chaque année en hausse.

✓ Cette année, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) a rencontré un vif succès en distribuant plus de 130 tickets-jeunes. Les adolescents ont pu prendre des renseignements sur le futur Espace-Jeunes-Jeunesse dont le projet avance rapidement.

✓ De nouvelles activités ont été proposées aux habitants de la commune au travers d'associations sportives et culturelles. A défaut d'un succès fulgurant pas toujours au rendez-vous dès les premières semaines, nous leur souhaitons la bienvenue et une installation pérenne. Ils peuvent se faire connaître dans les colonnes du bulletin et sur le site internet de la ville. Les activités mises en place l'an dernier ont maintenant pris leur rythme de croisière.

*Suite au forum, les plannings d'occupation des salles font toujours l'objet d'ajustements afin de permettre à tous de les utiliser de façon optimale.*



**Dans les villes de moins de 10 000 habitants, il n'y aura plus de panneaux publicitaires.**

L'entrée en vigueur, lundi 13 juillet 2015, d'une loi adoptée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement 2 » réforme les règles applicables à la publicité extérieure.



Les petits panneaux d'affichage publicitaire de services sont désormais interdits dans les communes de moins de 10 000 habitants, afin de lutter contre la « pollution visuelle » que constituent ces publicités et afin de protéger notre cadre de vie.

Cette loi, votée en 2010 après avoir été âprement disputée, interdit ainsi les « pré-enseignes » sur pied (scellées au sol), annonciatrices d'activités qui, jusqu'ici, bénéficiaient d'une autorisation d'affichage

dérogatoire pour « service rendu aux personnes en déplacement ».

Pendant des années, ces dérogations avaient été détournées, notamment par les enseignes de supermarchés, qui, en apposant un logo de pompe à essence, en profitaient pour faire leur publicité.

**Des dérogations restent possibles si les panneaux concernent des produits du terroir, ainsi que des monuments et activités culturels, ou encore des manifestations temporaires.**

**Nous remercions donc toute personne, entreprise ou commerce, ayant déposé ce type de panneaux sur notre commune de les retirer.**

**GRISY SUISNES 14 - 15 Nov. 2015**

# Marché de Noël

NOMBREUSES IDÉES CADEAUX  
• JOUETS • CONFISERIE • BIJOUX  
• FLEURS • DÉCORATION  
• VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES  
• GASTRONOMIE • VIN  
• TABLEAUX • VAISSELLE  
• PRODUITS DE BEAUTÉ  
• ARTISANAT

ANIMATIONS POUR ENFANTS  
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

ORGANISÉ PAR  
LE COMITÉ DES FÊTES  
DE GRISY-SUISNES

de 10 h à 18 h

ENTRÉE GRATUITE

RESTAURATION SUR PLACE

SALLE DES SPORTS DE GRISY (RUE DES BOIS)  
INFORMATION ET RÉSERVATION 06 79 71 76 33

# CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME DES ROSES

*GRISY-SUISNES*



**VOUS CHERCHEZ UNE SALLE POUR VOS EVENEMENTS ?**

Renseignements et Réservations : [www.cndr.fr](http://www.cndr.fr)  
Fixe : 01 64 05 91 01 – Mobile 07 81 756 356 -  
[centrenotredamedesroses@gmail.com](mailto:centrenotredamedesroses@gmail.com)



**TOUTES NOS EXCUSES  
POUR CEUX ET CELLES  
QUI N'ONT PAS RECU  
LE DERNIER BULLETIN MUNICIPAL  
DANS LEUR BOITE A LETTRES.**

**NOUS AVIONS MODIFIE  
LE MODE DE DISTRIBUTION  
ET CERTAINES RUES ONT ETE  
OUBLIEES.**



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE  
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76



INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE

**Bayé Ludwig**

**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**



**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

**JOYEUX SERVICES**

*Vous souhaitez faire entretenir  
votre jardin  
et bénéficier d'une réduction  
ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons  
nos petits travaux de jardinage.*

PETITS TRAVAUX  
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN  
CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES  
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09  
Mobile : 06 74 69 95 52

**Décoratrice d'Intérieur**  
Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs

Conseils en décoration  
Harmonisation des couleurs  
Optimisation des Espaces  
Shopping Mobilier  
Plans 2D & 3D

Formule à partir de 170 €

Réalisons ensemble vos projets !  
Demandez votre devis personnalisé  
06.58.59.15.60./contact@ccldesign.fr  
www.ccldesigndecoration.com

**S-Style Beauté** *Le style jusqu'au bout des ongles.*  
www.sstylebeaute.fr

Une d'embellir vos ongles, de brinner vos mains, de changer leur aspect du jour de vos ongles ? Avec S-Style Beauté vos mains, soignent, déstressent, surmontent les ongles en difficulté, deviennent le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et doux.

S-Style Beauté est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un style étonnant, la permanence de couleur.

Un moment d'inspiration, un moment où rendez-vous à l'heure de votre choix, un moment où rendez-vous à l'heure de votre choix, un moment où rendez-vous à l'heure de votre choix.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email: sandrine@stylebeaute.fr

**Carrosserie - Peinture - Entretien**



**Carrosserie  
GRISY AUTO**

**AUTO -MOTO**  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES  
TÉL. : 06 76 35 77 96

**Au Coeur de Soi**  
L'équilibre et le bien être pour tous

Sandrine DELHOMME  
**SOPHROLOGUE**  
Certification Professionnelle  
Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71  
Consultations sur RV

Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

# Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



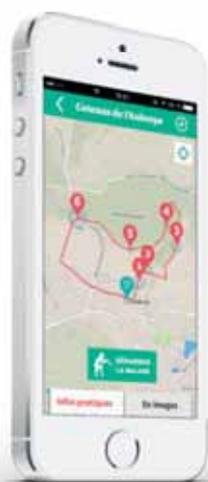
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc  
77170 Brie Comte Robert



**TÉL. : 01 64 05 40 00**  
**www.bel-immo.fr**

● **ACHATS** ● **VENTES** ● **LOCATIONS**



## Et si vous emmeniez Pan en balade avec vous ?

Les forêts d'Île-de-France sont belles, surprenantes et souvent mystérieuses... Grâce à l'appli' mobile gratuite **Pan - Parcours Appli' Nature**, recevez directement sur votre smartphone des informations sur les points d'intérêts qui vous entourent : faune, flore, patrimoine historique et culturel, points de vue remarquables... et laissez-vous guider !



Conception Communauté - Mai 2015

### L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

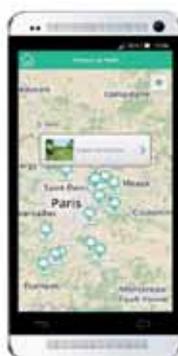
Outil de la Région, elle imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.



**PAN !**  
**Et la forêt**  
**est connectée**



Page d'accueil



Deux modes d'accès aux parcours : carte et liste



Recherche par critère

# LE SALON Nouvelles tendances **EVENEMENT** Automne-Hiver 2015

**SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 DE 9 H 30 À 17 H 30**  
**JOURNÉE SPÉCIALE "CONSEIL EN IMAGE"**

Jessy Cottineau, styliste et conseillère parisienne renommée « [jessycottineau.com](http://jessycottineau.com) », accompagnée de nos professionnelles beauté, Carine, Nathalie, Johana et Alexandra, vous offriront une animation de 30 minutes de coaching

Atelier au choix parmi plusieurs prestations :  
analyse de la colorimétrie, détection de style vestimentaire,  
analyse morphologique et corrections des complexes etc....

**A partir de 20 ans, sur inscription, nombre de places limitées !!**

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE  
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)  
PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE



*Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être*

**MASCULIN - FÉMININ**

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

**- CARTE DE FIDÉLITÉ -**

**CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE**

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

*Venez découvrir la différence près de chez vous !*

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

**Tél. : 01 64 05 90 62**

**Les Délices de Grisy**

Tél. 01.60.62.70.13  
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7h - 12h45 - 16h - 19h30  
Le dimanche matin : 7h - 13h

**Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires**

**Piscine & Paysage**

- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage  
**01 64 88 61 42**  
**06 07 35 38 90**

Magasin  
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault  
[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)  
Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**

**GRISY MATERIAUX**  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

N'hésitez pas à venir faire un tour, vous êtes les bienvenus !

Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face du Musée de la Rose !  
- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes

**Tél. : 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38**  
**Portable : 06 33 49 67 31**

**Mail : [grisymateriaux@wanadoo.fr](mailto:grisymateriaux@wanadoo.fr)**  
**Site : [www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)**

**FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation,
- Sables, graviers, mélanges
- En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,
- Livraison sur chantier et à domicile.

**VENTE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS**

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
6h30-12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption

# Associations



## 19 septembre 2015 Trophées de la Jeunesse



Le 19 septembre, cette cérémonie s'est déroulée dans la salle du conseil municipal.

Sept jeunes, membres du Judo Club de Grisy-Suisnes ont été mis à l'honneur pour leur résultat en compétition, leur implication dans la vie du club ou plus simplement pour leur enthousiasme communicatif dans la pratique du judo.

Ils méritent d'être cités :

Emma, Louise et Néhora dans la catégorie poussins, Nicolas, Tristan, Camille et Thomas dans la catégorie cadets.

Cette année, une seule association a répondu présente à l'invitation de la Mairie. Nous en profitons pour rappeler que les Trophées de la Jeunesse sont ouverts à toutes les associations et qu'elles ont reçu une demande plusieurs mois à l'avance pour répondre à cette invitation.

*Le verre (sans alcool) de l'amitié a clos cet agréable moment dédié à la jeunesse sportive et souriante de la commune.*



## Chaperlipopette 77

Association de protection animale  
Loi 1901 - W772002968



L'association a pour but de lutter contre la maltraitance animale en recueillant les chats abandonnés, trouvés, trappés ou retirés à leurs maîtres pour cause de mauvais traitements.

Faute de structures adaptées, nous nous occupons particulièrement des chats sur les secteurs de Brie-Comte-Robert et Chaumes en Brie. En l'attente d'adoption, nos chats sont placés dans des **Familles d'Accueil** (qui, malheureusement, sont trop peu nombreuses) et élevés en famille. Cela nous permet de pouvoir déceler leurs traits de caractère et de faire les meilleurs placements possibles en répondant aux attentes des adoptants.

Tous nos chats sont **tatoués, vaccinés, stérilisés** et, lorsqu'ils sont trop sauvages, nous essayons de les socialiser afin qu'ils puissent être adoptés.

Nous avons constaté un grand nombre de chats errants autour du Musée de la Rose, situé à l'ancienne gare de Grisy-Suisnes. Une grande aide nous a apporté de la part des responsables du musée ainsi que du voisinage, afin de les recueillir pour les stériliser rapidement et ainsi limiter leur prolifération... sinon le travail sera sans fin !

ADOPTION : 06 47 05 61 72

Administratif/dons : 01 64 06 63 30

chaperlipopette777@gmail.com

www.chaperlipopette77.e-monsite.com

https://www.facebook.com/Chaperlipopette77

**Parmi tous nos animaux adopter, nous vous présentons "J-PEG" en attente d'un nouveau foyer**



Chats adultes - Mâle - Né le 01/06/2013 - Stérilisé - Vacciné  
**J-PEG revient de loin... C'est un chat victime de maltraitance.**

Il vient d'un camp de roms où il devait être tué à coup de carabine.

Il avait servi de lancé de chat avec sa patte arrière, ce qui a nécessité une opération de la hanche. Il a aussi, eu la queue brûlée et a du en être amputé.

Un appel aux dons avait été lancé pour financer ses frais vétérinaire.

Aujourd'hui, il va bien et se régale de ce que lui prépare Karine, sa famille d'accueil, remercie sa marraine Anne-Sophie H, et cherche activement une famille.

*Pour le plus grand bonheur des yeux !*



### *Le musée se modernise.*

*Des audio-guides sont mis en place pour une plus grande liberté de nos visiteurs.*

### *Nouveaux tarifs :*

- 3 € : visite libre/gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- 5 € : avec location d'audio-guide/2 € pour les enfants de moins de 12 ans.

### *Deux fermetures annuelles :*

*fermeture hivernale de début novembre à début mars,  
fermeture estivale du 14 juillet à fin août.*

### *Horaires :*

*pendant la période d'ouverture, nous vous accueillons  
tous les dimanches de 14 h à 18 h.*

*Fleurs en fête*



**Siège social : Mairie 77166 Grisy-Suisnes  
[musedelarose@gmail.com](mailto:musedelarose@gmail.com)**

# Associations

## Qu'est ce que le Hatha Yoga ?

Le Hatha Yoga fait partie des formes les plus connues de Yoga. C'est un Yoga très complet, qui place toute son importance dans la respiration et son application dans les postures corporelles ou « asanas » avec comme but d'aider l'arrêt des tourbillons des pensées.

Grâce à des techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier à la fois votre corps et atteindre la détente. Les différents techniques, posturales (asanas) et respiratoires (pranayama) aident à accumuler les outils pour mieux vivre dans les conditions de vie parfois compliquées, pour mieux devenir acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues. La pratique du Yoga aide à atteindre le calme intérieur à travers des exercices corporels et respiratoires qui, par leurs répétitions, pourront avoir une implication sur la qualité de sa propre vie.



### Comment et où le pratiquer ?

Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose :

A Grisy-Suisnes : mardi de 10 h à 11 h 30 & vendredi de 19 h à 20 h 30

A Soignolles En Brie : mardi de 19 h à 20 h 30

Contact : tél : 01 64 05 97 36 email. auldpeirola@wanadoo.fr

## CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE DE GRISY-SUISNES

Le Club du 3<sup>ème</sup> Âge est maintenant installé dans ses nouveaux locaux.

Les réunions continuent chaque mercredi, avec une bonne participation, entre 22 et 32 joueurs, qui se retrouvent chaque semaine dans la bonne humeur.

En juillet et août, l'équipe est réduite de 19 à 26 participants.



### Les projets 2015 :

- Le 8 octobre 2015, Spectacle cabaret dans l'Yonne
- Le 22 novembre 2015, déjeuner spectacle au LIDO de Paris
- Le 15 décembre 2015 repas de fin d'année

**La section gym continue avec le même effectif de 28 sportives.**

### Les réalisations :

- Le 31 janvier, spectacle Roland MAGDANE, 25 personnes
- Le 6 mars, sortie HOLIDAY ONE ICE à Paris, 48 personnes
- Le 9 juin, château de CHANTILLY, écuries et jardins, 34 personnes
- Le 17 septembre, repas dansant au Chalet du Moulin, 33 personnes

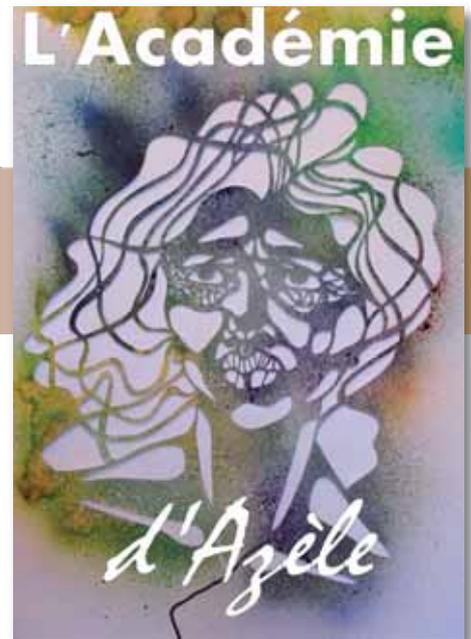


## ATELIER D'ARTS PLASTIQUES, DESSIN, PEINTURE

à Grisy-Suisnes  
le mercredi de 19 h à 21 h  
Tél. 06 74 02 59 84  
stanislas.assailly@wanadoo.fr

*Vous avez plus de 16 ans et envie d'apprendre à dessiner, de créer ou simplement envie de vous exprimer, venez vous inscrire, auprès de Sandrine Assailly.*

*L'académie d'Azèle vous propose du dessin pur (crayon, fusain, sanguine...), de la peinture (aquarelle, acrylique...), du découpage, et autres techniques d'arts plastiques, pour vous perfectionner ou bien pour apprendre en toute simplicité.*



### L'arbre de Vie



*Pas ou plus envie de faire le ménage, des difficultés pour aller faire les courses, un jardin à entretenir ou encore une incapacité temporaire, notre association peut mettre à votre disposition un(e) aide à domicile !  
Se faciliter la vie au quotidien, par choix ou par nécessité.*

« **L'Arbre de Vie** » est une association grisyssoisienne agréée, encouragée par le CCAS et la municipalité. Elle vous propose un service de proximité, plus abordable que ceux proposés par les grandes structures installées dans les communes alentour. Surtout, c'est toujours la même personne qui intervient dans votre maison. Une bonne trentaine de particuliers employeurs, habitants de Grisy, nous ont déjà fait confiance. La mise en relation avec votre aide à domicile et les formalités administratives sont assurées par nos soins. Et en fin d'année, vous bénéficiez de 50 % de réduction d'impôts !

N'hésitez pas à vous renseigner : notre secrétaire vous accueille  
au 35, rue Madame Hégot,  
les lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 11 h 45,  
le mardi de 14 h 00 à 16 h 00.  
Impossible de vous déplacer... il y aussi le téléphone : **01 60 18 79 63**,  
et le mail : [larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net)

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769

# Associations



## BIBLIOTHÈQUE « MILLE PAGES »

La bibliothèque recrute...  
des bénévoles !

Pour continuer à assurer le fonctionnement de la bibliothèque, nous recherchons deux ou trois personnes disposant de quelques heures par mois pour au choix :

- nous aider à traiter les documents (enregistrement, couverture, tri, rangement) ;
- assurer une ou deux permanences par mois le vendredi ou le samedi ;
- nous assister lors des animations pour les enfants un mercredi par trimestre ;
- développer la communication (page facebook).

Si vous souhaitez plus de renseignements, :

contactez-nous aux coordonnées suivantes :

Par mail : [bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net)

Par téléphone : 01 64 05 98 82

A l'accueil de la bibliothèque

Accueil chaque semaine (hors vacances scolaires) :  
Mercredi et samedi de 15 heures à 17 heures  
Vendredi de 18 heures à 19 heures 30

Emprunts pour une durée de trois semaines :  
3 livres (ou revues) + 1 DVD + 2 CD  
Inscription gratuite jusqu'à 16 ans - 6 €uros/an pour les adultes.

### Services en ligne

(cinéma, musique, ebook, autoformation)  
Consultation et réservation sur la catalogue de la médiathèque départementale.

**Animations-lectures** pour les enfants chaque mercredi avant les vacances scolaires.

**Lecture aux tout-petits** chaque mois à partir de septembre (dernier vendredi de 17 h 15 à 18 h sans inscription).

**Accueil des tout-petits** accompagnés de leur assistante maternelle deux mardis matin par mois  
Collaboration avec le RAM (relais assistantes maternelles) dans chaque commune de la communauté de communes et aussi avec l'école maternelle La Ruche (période d'adaptation des tout-petits en milieu scolaire).



Suivez-nous sur Twitter  
[@bibgrisy](https://twitter.com/bibgrisy)



Abonnez-vous à notre lettre d'information  
[bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net)

**Soyez les premiers à être informés de notre actualité, de l'arrivée des nouveautés, des dates d'animations, de fermeture, etc...**

**Pas encore inscrit ? Il est encore temps !  
Vous ne savez pas quel cours choisir ? Essayez les tous !  
Les cours d'essai sont GRATUITS !!**



Et si on sortait ??? Voici les soirées à ne pas manquer :

Samedi 19 septembre 2015 dès 20 h : Soirée dansante  
« Perruques » (Rock et danses de salon)

Samedi 5 décembre 2015 à partir de 19 h : Zumba Téléthon

Samedi 30 janvier 2016 : Zumba Night

Samedi 19 mars 2016 : Soirée dansante "Années 80"

Samedi 2 juillet 2016 : Zumba Night

### Programme de la saison 2015/2016

#### Mardi :

20 h - 21 h : Salsa Cubaine  
21 h 15 - 22 h 15 : RLACE

#### Jeudi :

18 h - 19 h : Breakdance  
19 h - 20 h : Zumba  
20 h - 21 h : Zumba  
21 h - 22 h : Rock et danses de salon

#### Samedi :

14 h - 14 h 45 : Zumba Enfants  
15 h 30 - 16 h 30 : Breakdance

Informations et réservations au 06 22 86 03 24 et 06 73 65 91 66



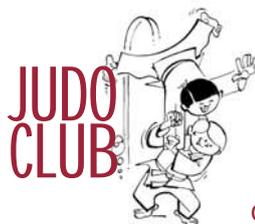
## Au revoir Walter

*C'est avec une vive émotion que nous vous annonçons le décès de Walter Azoula, judoka et entraîneur à l'Entente Chevry-Grisy-Pontault. Il nous a quittés le 29 août dans un accident de la route à l'âge de 33 ans. David Maire, son professeur et bien plus au fil de ces années, vous dira que c'était «un boulimique de la vie et du judo».*

*Quelques lignes ne suffiront pas à décrire cet athlète qui a obtenu une médaille de bronze en 2015 aux championnats d'Europe de judo dans la catégorie vétérans. Il devait prochainement participer aux championnats du monde vétérans au mois de septembre. Ce judoka passionné était un guide pour nos jeunes dans les valeurs du judo...c'est le cœur lourd que nous foulons le tatami en ce début de saison. Toutes nos pensées vont à sa famille, à ses amis, à tous les judokas qui ont pu croiser son chemin.*

## Venez nous rejoindre...

En dehors des rencontres interclubs, plusieurs événements ont ponctué notre dernier trimestre. En effet, nos jeunes judokas ont pu participer à un stage durant les vacances de Pâques. Les babies judo ont pu faire un entraînement avec les judokas de leur âge du judo club de Chevry-Cossigny sous les yeux de leurs parents. Pour finir la saison, nous nous sommes installés dans le gymnase. Il nous fallait un peu de place pour accueillir les judokas, tous les cours confondus, avec leurs parents.



Cette année, nous vous attendons nombreux :

- Pour les enfants de 6 à 8 ans (enfants nés de 2009 à 2007) : mardis et vendredis de 18 h 00 à 19 h 00
- Pour les enfants de 9 à 13 ans (enfants nés de 2006 à 2002) : mardis et vendredis de 19 h 00 à 20 h 00
- Pour les enfants de plus de 13 ans et adultes : vendredis de 20 h 00 à 21 h 30
- Pour le baby judo, les enfants de 4 à 5 ans (nés en 2010 et 2011) : jeudis de 17 h 15 à 18 h 00

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter :

[judoclubgrisysuisnes@yahoo.fr](mailto:judoclubgrisysuisnes@yahoo.fr)

A très bientôt

## C'est la rentrée...

Pour garder la forme toute l'année, un peu de sport toutes les semaines.

Le Tennis Club vous propose

- des cours collectifs pour enfants de 5 à 14 ans
  - Mini Tennis
  - Club Juniors
- des cours collectifs pour adultes, y compris débutants, en soirée ;
- des stages pendant les vacances scolaires ;
- des rassemblements, animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes.

Des informations ? Contacter Fabien Timbert : 06.88.94.52.69  
ou Patrick Pommerell : 01 60 62 71 37 - 06 09 11 04 92  
Mail : [tc.grisysuisnes@fft.fr](mailto:tc.grisysuisnes@fft.fr)



Bonne saison à tous

# Associations

## Yoshinkan Aikido

Le style Yoshinkan est l'une des formes les plus anciennes de l'Aikido, reposant largement sur les bases martiales qui forment les fondations de l'Aikido moderne. D'un point de vue technique, les différences sont nombreuses avec d'autres styles :



L'entraînement repose sur une étiquette très appliquée (discipline martiale).

La forme et la précision technique des mouvements sont recherchées avant d'aborder une pratique plus « libre », ce qui assure des bases techniques très solides.

La méditation est pratiquée à chaque cours. Des Kata d'Aikido (mouvements pratiqués seul sans partenaire). L'efficacité des techniques n'est jamais perdue au profit de la beauté du mouvement. La pédagogie repose sur le system d'enseignement Yoshinkan.

L'adhésion à notre association est de 25 €uros  
et les tarifs pour les cours (à partir de 15 ans) sont soit 30 €uros/mois  
soit une carte de 10 cours à 50 €uros.



### Cours d'aikido:

Samedi : 9 h à 10 h

Dimanche : 10 h à 11 h 30

Lieu d'entraînement d'aikido : dojo, rue de bois, Grisy-Suisnes 77166 (entrée derrière la gymnase).

### Cours de Yoga : à se renseigner

養 Yo = Cultiver  
神 Shin = Esprit  
館 Kan = École

Association Midoriryu.  
Yoshinkan Aikido et Hatha Yoga

Téléphone : 06 46 25 15 45  
Email: yoshinkan.midoriryu@gmail.com

養  
神  
館



**YOSHINKAN AIKIDO**  
**Midoriryu dojo**

Association Midoriryu.  
Yoshinkan Aikido et  
Hatha Yoga

Téléphone  
06 46 25 15 45



***nouvelle année c'est karaté!***

*PEDIBUS en cours de mise en place.*



## Le Club de KARATE à GRISY

**BABIES** : mercredi  
**ENFANTS** : lundi / mercredi  
**ADOS** : lundi / mercredi  
**ADULTES** : lundi / mercredi  
**SENIORS** : lundi / mercredi

Professeur Diplômé d'Etat, BEES 2<sup>ème</sup> Degré Ceinture Noire 4<sup>ème</sup> DAN

**RENSEIGNEMENTS COURS :**  
Eric : 06 60 21 29 09  
ckdagrisyuisnes@orange.fr

Club Associatif Karaté Shotokan  
Discipline Physique - Associé Self Défense

**VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !**



## Enfin la reprise !

Bienvenue à tous nos adhérents et à ceux qui désirent encore nous rejoindre, c'est toujours possible :

### POUR NOUS REJOINDRE ENTRAINEMENTS :

LE MERCREDI à partir de 20 h 30  
au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des bois

TEL 06.44.94.31.30

[karine.hubert@club-internet.fr](mailto:karine.hubert@club-internet.fr)

## LE VOLLEY-CLUB de GRISY-SUISNES

Cette année notre équipe loisir a défendu les couleurs de Grisy en évoluant en milieu de tableau ; bonne année malgré quelques blessés.

La section loisir accueille tous ceux qui désirent faire une activité sportive aussi bien pour se détendre, s'amuser et s'entretenir. Adultes et jeunes, filles ou garçons, en couple, en famille, ou seul, vous êtes les bienvenus, sans contrainte. Vous avez aimé jouer sur la plage cet été, venez continuer à vous amuser dans le même esprit pendant l'hiver au chaud et sur un super sol, le mercredi soir à partir de 20 h 30. Venez avec vos baskets propres (pour garder le sol propre) et votre tenue de sport pour faire un essai gratuit quand vous le voulez.

A bientôt

Une saison mémorable pour nos couleurs, pour la première fois, le club de tennis de table de Grisy a participé aux championnats de France, obtenant un résultat honorable au pied du podium. La phase finale s'étant déroulée à Aix en Provence, nous tenons à remercier Monsieur le Maire, ainsi que le conseil municipal, les sociétés ARDT, PBA Fermeture, Induselec, les Délices de Grisy et le restaurant Alibaba (Combs la Ville) sans quoi l'aventure n'aurait pas été possible.



## Tennis de table de Grisy

Ainsi, l'équipe composée de Thierry GUEGO et Bertrand CANDÉ s'est qualifiée lors des championnats de Seine-et-Marne qui se sont déroulés à PÉCY (77) avec un titre de champion de Seine-et-Marne, puis aux Interrégionaux d'Ile de France - Normandie Nord qui ont eu lieu à MAGNY EN VEXIN (95) en prenant également la première place, pour décrocher la 4ème place au championnat de France à SAINT CANNAT (13).

### D'autres résultats ont marqué la saison :

#### En Foyer rural (CDSMR) :

##### - Individuels :

- 21 ans : GUEGO Maxime - 3<sup>ème</sup> place
- Féminine : CANDÉ Coralie - 5<sup>ème</sup> place
- Classés 5/7 : GUEGO Thierry - 3<sup>ème</sup> place
- Vétérans 40 ans : BAILLY Laurent - 3<sup>ème</sup> place

##### - Équipes :

- Double : MARY Julien / CANDÉ Arnaud - Finalistes
- Classés : BAILLY Laurent / MARY Julien / CANDÉ Arnaud - 3<sup>ème</sup> place
- Coupe du comité : MARY Julien / CANDÉ Coralie - 3<sup>ème</sup> place
- SMR 1 : BAILLY Laurent / MARY Julien / CANDÉ Arnaud / TELL Yann / PINAQUY Philippe 3<sup>ème</sup> place
- SMR 2 : GUEGO Thierry / REKAS Jean Christophe / SOURGEN - Jacques / CANDÉ Bertrand / CANDÉ Coralie - 1<sup>ère</sup> place
- SMR 6 : RIOU Jonathan / BARRAUD Florian / GUEGO Valentin / TELL Valentin 6<sup>ème</sup> place

#### En FFTT :

- PRB Grisy 1 : 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places
  - Descente en 1<sup>ère</sup> division
- 3<sup>ème</sup> division Grisy 2 : 4<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> places
  - Montée en 2<sup>ème</sup> division
- 3<sup>ème</sup> division Grisy 3 : 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> places
  - Repêchage - montée en 2<sup>ème</sup> division

**Venez nous rejoindre le lundi à partir de 20 h 00 et le vendredi à partir de 20 h 30 au gymnase de Grisy, pour jouer en loisir ou en compétition !**  
**Nous vous souhaitons une bonne rentrée sportive !**





## Théâtre au CENTRE NOTRE DAME DES ROSES le 28 novembre 2015

### Chacun sa croix

Auteur : Jean-Christophe BARC  
Mise en scène : Collectif P'ART cœur  
Genre : comédie

Saint-Crépin la Voisine, petit village du Haut-Jura se dépeuple dangereusement. L'épicerie à récemment fermé et le café tabac, dernier bastion du commerce et de la vie sociale doit bientôt baisser le rideau. Jean-François Caporal, curé de cette paroisse et de quatre autres avoisinantes, facteur à ses heures et visiteurs de prison, etc... pourra t-il avec l'aide de Monsieur le Maire stopper l'hémorragie et insuffler un certain regain à Saint-Crépin... ?

## CARTE IMAGINE'R À TARIF UNIQUE

Lors de son Conseil d'Administration du 8 juillet dernier, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a décidé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le forfait Imagine R toutes zones pour les scolaires, comme pour les étudiants, moyennant un tarif unique de 341,90 € /an (frais de dossier de 8 € inclus), pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à la décision du STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, ce nouveau forfait Imagine R, totalement dézonné, **permettra aux utilisateurs de voyager sans limite sur l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, tous les jours de l'année.**

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que le Département a maintenu sa participation à hauteur de 50 % (hors frais de dossier) au financement de ce titre de transport, pour l'ensemble des collégiens et lycéens de moins de 22 ans jusqu'au BAC. **Grâce à cet effort départemental, le coût du forfait Imagine R scolaire toutes zones pour les familles seine-et-marnaises s'élève donc à un coût annuel de 174,95 € au lieu de 341,90 € prix public, pour l'année scolaire 2015/2016.**

La prise en charge complémentaire accordée aux élèves boursiers de l'Education Nationale reste également maintenue. Ces derniers bénéficieront



donc toujours à hauteur de 174,95 € ou 63,65 €/an, en fonction de leur bourse.

La décision du STIF vient homogénéiser les deux forfaits Imagine R (scolaire et étudiant) en forfait toutes zones, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour ce même tarif unique de 341,90 €. Néanmoins, le Département n'intervient pas dans le financement du forfait Imagine R étudiant.

**La Direction des transports se tient si nécessaire à votre disposition au 01 64 14 72 79 pour de plus amples renseignements.**

**Jean-Jacques BARBAUX**

Département de Seine-et-Marne  
Président du Conseil Départemental



## CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

**Lundi 12 octobre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 16 octobre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 26 octobre** TRI SELECTIF

**Lundi 9 novembre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 20 novembre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 23 novembre** TRI SELECTIF

**lundi 7 décembre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 18 décembre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 21 décembre** TRI SELECTIF

**Lundi 4 janvier** TRI SELECTIF  
**Vendredi 15 janvier** ENCOMBRANTS  
**Lundi 18 janvier** TRI SELECTIF

**Lundi 1er février** TRI SELECTIF  
**Vendredi 19 février** ENCOMBRANTS  
**Lundi 15 février** TRI SELECTIF  
**Lundi 29 février** TRI SELECTIF

**Lundi 14 mars** TRI SELECTIF  
**Vendredi 18 mars** ENCOMBRANTS  
**Lundi 28 mars** TRI SELECTIF

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40  
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

## TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

## PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

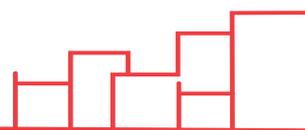
- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

## Calendrier des fêtes

<b>OCTOBRE 2015</b>	<b>M 14</b>	Animation lecture d'automne	Bibliothèque ou Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
<b>NOVEMBRE 2015</b>	<b>D 8</b> <b>M 11</b>	Repas des anciens Armistice 1914-1918	Foyer culturel 12 h 30 - 20 h Monument aux Morts	C.C.A.S.
	<b>S 14/D15</b>	Marché de Noël	Salle Polyvalente - journée	Anciens Combattants Comité des Fêtes
	<b>S 21</b>	Brocante des enfants	Gymnase 10 h - 18 h	C.C.A.S.
	<b>S 21</b>	Médaille du travail Nouveaux arrivants	Salle Polyvalente 9 h - 18 h	Mairie
	<b>S 28</b>	Théâtre "Chacun sa croix"	Salle du Conseil 11 h 30	Mairie
<b>DECEMBRE 2015</b>	<b>S 5</b> <b>D 6</b> <b>D 6</b> <b>S 12</b> <b>D 13</b> <b>M 16</b> <b>S 19</b>	Zumba Elections régionales Noël des enfants Colis des anciens Elections régionales Conte de Noël Passage de grade départemental	Gymnase 18 h - 23 h Gymnase et Chapuy 8 h - 18 h Gymnase 9 h - 19 h Distribution Gymnase et Chapuy 8 h - 18 h Bibliothèque 15 h - 17 h Gymnase + dojo 8 h - 18 h	Salsenio Mairie Comité des Fête C.C.A.S. Mairie Mille pages CKDA - Karaté
<b>JANVIER 2016</b>	<b>S 9</b> <b>D 10</b> <b>S 30</b>	Vœux du Maire Galette des Rois Zumba night	Centre Notre Dame des Roses 17 h 30 Salle polyvalente + Mme Hégot 14 h 30 - 19 h Salle polyvalente 18 h - 23 h	Mairie C.C.A.S. Salsenio



Ambulance - VSL  
**MUSITELLI**



**01 64 05 97 72**

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.  
avec le sérieux et l'expérience*



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes Transports  
Voyages

*Transport public routier  
de personnes*



3, route de Mandres  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. : 01 64 05 96 35  
Fax : 01 64 05 98 50



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



25, rue Pasteur  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h30